



CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUBONNE

RAPPORT DE GESTION 2025



**CAISSE D'ÉPARGNE
D'AUBONNE**

RAPPORT DE GESTION 2025
188^E EXERCICE
Banque fondée en 1837



SOMMAIRE

6

LA BANQUE

Organes de la banque	7
Gouvernance d'entreprise	8
Fondation du 175ème de la Caisse d'Epargne d'Aubonne	10
Rapport d'activité	12
Infographies	16

20

COMPTES ANNUELS 2025

Bilan	21
Compte de résultat	22
Tableau des flux de trésorerie	24
Emploi du bénéfice au bilan	26
Etat des capitaux propres	26

27

ANNEXES AUX COMPTES 2025

Raison sociale, principes comptables, risques et gouvernance d'entreprise	28
Informations relatives au bilan	35
Informations relatives aux opérations hors bilan	41
Informations relatives au compte de résultat	42
Rapport de l'organe de révision	44
Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités	46

LA BANQUE

2025

ORGANES DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Jean-Christophe de Mestral	Président	Terme du mandat 2029
Jean-Philippe Egger	Vice-président	Terme du mandat 2027
Jean-Marie Surer	Secrétaire	Terme du mandat 2028
Jean-Marc Favre	Membre	Terme du mandat 2028
Eric Müller	Membre	Terme du mandat 2026

Direction

Olivier Thibaud	Directeur
Anthony Vu	Directeur-adjoint
Nathalie Delaporte	Sous-directrice

Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne	Terme du mandat 2026
------------------	----------------------

Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la Caisse d'Épargne d'Aubonne met en œuvre les critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise chaque fois qu'ils sont compatibles avec son statut de société coopérative et à la taille de ses activités.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement.
- Améliorer en permanence les informations qu'elle communique.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs. Ses membres n'exercent et n'ont exercé aucune autre fonction au sein de la Banque au cours des trois dernières années. Ainsi, tous ses membres sont réputés indépendants.

La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection.

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni 22 fois en séance ordinaire.

Les membres de la Direction générale participent à toutes les séances du Conseil d'administration.

Jean-Christophe de Mestral

Suisse

Diplôme de physique (OU, Angleterre)

Diplôme fédéral d'analyste financier

Certificat « Gestion et ingénierie d'actifs financiers » UNIL

Est entré et a été nommé Président du Conseil lors de l'assemblée du 27 mars 2013. Il débute auprès de la banque Cantrade, Ormond, Burrus à Genève en gestion de fortunes. Il est envoyé ensuite auprès de la maison mère, la banque Cantrade à Zurich, comme assistant du président du Conseil d'administration. Il contribue à la restructuration de banques du groupe et devient secrétaire du Conseil d'administration de la société holding du groupe. De retour à Genève, il rejoint la banque Pictet et Cie pour laquelle il travaille pendant trois ans à Montréal, Canada. Au terme de son séjour, il revient en Suisse et contribue à la création du bureau lausannois de Pictet & Cie. Indépendant depuis 2001, il rejoint le Conseil d'administration de la Banque Eric Sturdza, Genève, en 2017 qu'il préside depuis 2021. Il préside également depuis 2017 le Conseil d'administration d'Opportunity Fund Management au Luxembourg.

Jean-Philippe Egger

Suisse

Architecte HES

A officié au sein de l'organe de contrôle du Conseil entre 1995 et 1999 puis a été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 29 avril 1999. Depuis avril 2004, il assume le poste de Vice-président. Après avoir travaillé 5 ans dans un bureau d'architecte, il a ouvert son propre cabinet en 1991 à Aubonne. Il bénéficie ainsi d'une très bonne connaissance du tissu économique régional propre aux métiers de la construction. Il officie également comme expert dans l'estimation des biens immobiliers.

Jean-Marie Surer

Suisse

Doctorat en médecine vétérinaire

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 16 avril 2008 puis comme Secrétaire du Conseil depuis avril 2014. Depuis 1987, il est vétérinaire indépendant à Bière. Conseiller communal à Bière de 1990 à 2025, puis de 1998 à 2017 député au Grand Conseil vaudois dont il

assure la présidence en 2006-2007 et la présidence du groupe libéral puis libéral-radical de 2007 à 2015. Il est en outre membre de différents Conseils d'administration d'entreprises régionales, dont la présidence de l'EHC, et dans le pharma vétérinaire. Il est également engagé dans divers conseils de fondation régionaux et comités d'associations.

Jean-Marc Favre

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 21 avril 2004. Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young SA en 1988 où il a développé son expérience dans le domaine de la finance, notamment en qualité de réviseur responsable bancaire. En 2001, Il a rejoint Société Générale Private Banking (Suisse) SA, où il a exercé différentes fonctions au sein du Private Banking. Depuis 2018, il est responsable de la conformité fiscale au sein du groupe BRP Bizzozero & Partners SA actif dans l'implémentation de solutions pragmatiques auprès des établissements bancaires et financiers dans leur gestion des contraintes réglementaires. Il préside le comité d'audit de la Banque.

Eric Müller

Suisse

Maître agriculteur

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 19 mars 2014. Fortement impliqué au profit de sa région, il a été membre du conseil communal puis comme municipal d'Aubonne entre 1994 et 2016. Il a siégé ou présidé divers comités d'associations professionnelles liés à l'agriculture.

Membres de la Direction

Au 31 décembre 2025, la Direction générale est composée de trois membres.

Olivier Thibaud

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

Expert-comptable diplômé

Il a commencé sa carrière comme réviseur auprès d'Ernst & Young, rattaché au département de révision bancaire de 1992 à 1998. Puis, de 1998 à 2000, il a été collaborateur personnel de M. le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, alors chef du département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Il a rejoint la Banque en 2000 en tant que directeur.

Anthony Vu

Suisse

Bachelor en management HEC de l'Université de Lausanne

Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Il a débuté sa carrière auprès d'Ernst & Young dans l'audit bancaire de 2012 à 2015. Puis, de 2015 à 2021, il a travaillé dans différentes banques dans le domaine de la comptabilité et de la finance. Il a rejoint la Banque en 2022 en tant que sous-directeur puis depuis janvier 2024 comme directeur-adjoint.

Nathalie Delaporte

Suisse

CFC employée de commerce

Elle a commencé son activité professionnelle en 1993 à l'UBS Rolle où elle a occupé différentes fonctions en lien avec la clientèle. Avant de rejoindre la Banque, elle a travaillé 14 ans au sein du groupe Raiffeisen. En 2016 elle rejoint la Caisse d'Epargne d'Aubonne, d'abord comme responsable du service clientèle puis depuis janvier 2022 comme sous-directrice.

FONDATION DU 175^{ème} DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AUBONNE

Créée en 2012 afin de célébrer les 175 ans de la Caisse d'Épargne d'Aubonne, la Fondation en a hérité son nom. Elle a pour vocation première de récompenser des actions singulières dans différents domaines tels que la jeunesse, la culture, l'éducation, l'humanitaire ou le social notamment. Dans ce cadre, la Fondation récompense des associations, individus ou entreprises qui trouvent leurs origines dans la région d'Aubonne et environs, et ce, indépendamment du lieu de concrétisation de leurs actions. A ce jour, les récipiendaires ci-après ont été salués.

La Fondation Théodora, créée par deux Aubonnois en mémoire de leur mère, qui finance et organise les visites des docteurs Rêves aux enfants hospitalisés.

Le Centre des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel pour avoir pris part sur place à un programme de promotion de l'hygiène au Burkina Faso.

Sophie Croisier, jeune élèveuse de Gimel, dont l'engagement professionnel reconnu régionalement s'est vu récompensé par la remise d'une distinction pour l'une de ses vaches dans un concours international.

La Fondation Anne Maurer-Cecchini qui a pour but de favoriser la recherche sur les maladies tropicales négligées et qui a même vu le résultat de certaines des recherches soutenues reprises comme standard de thérapies par l'OMS.

L'Association d'aide à Gao au Mali pour son programme de prise en charge de centaines d'orphelins, de lutte contre la malnutrition et d'assainissement.

L'Association des amis de Songpelsé pour son soutien actif à l'ASFUD au Burkina Faso afin de permettre aux femmes de la région de sortir de la pauvreté.

Les bénévoles livreurs de repas de la région d'Aubonne, Gimel et Apples qui se préoccupent quotidiennement de leur prochain en leur offrant de leur temps, un repas et des instants de chaleur et de convivialité.

Le Petit Ensemble des écoles de musique d'Aubonne, Saint-Livres et Etoy qui permet, depuis 15 ans, à des jeunes entre 7 et 18 ans d'apprendre à jouer en groupe dès la deuxième année d'étude d'un instrument cuivre et percussion.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etraz-Région qui permettent aux jeunes de s'investir pour le bien public tout en assurant la formation et la relève d'un corps de volontaires.

L'Association La Halte à Morges et environs qui vient en aide aux familles précarisées pour son engagement durant la crise sanitaire vécue en 2020.

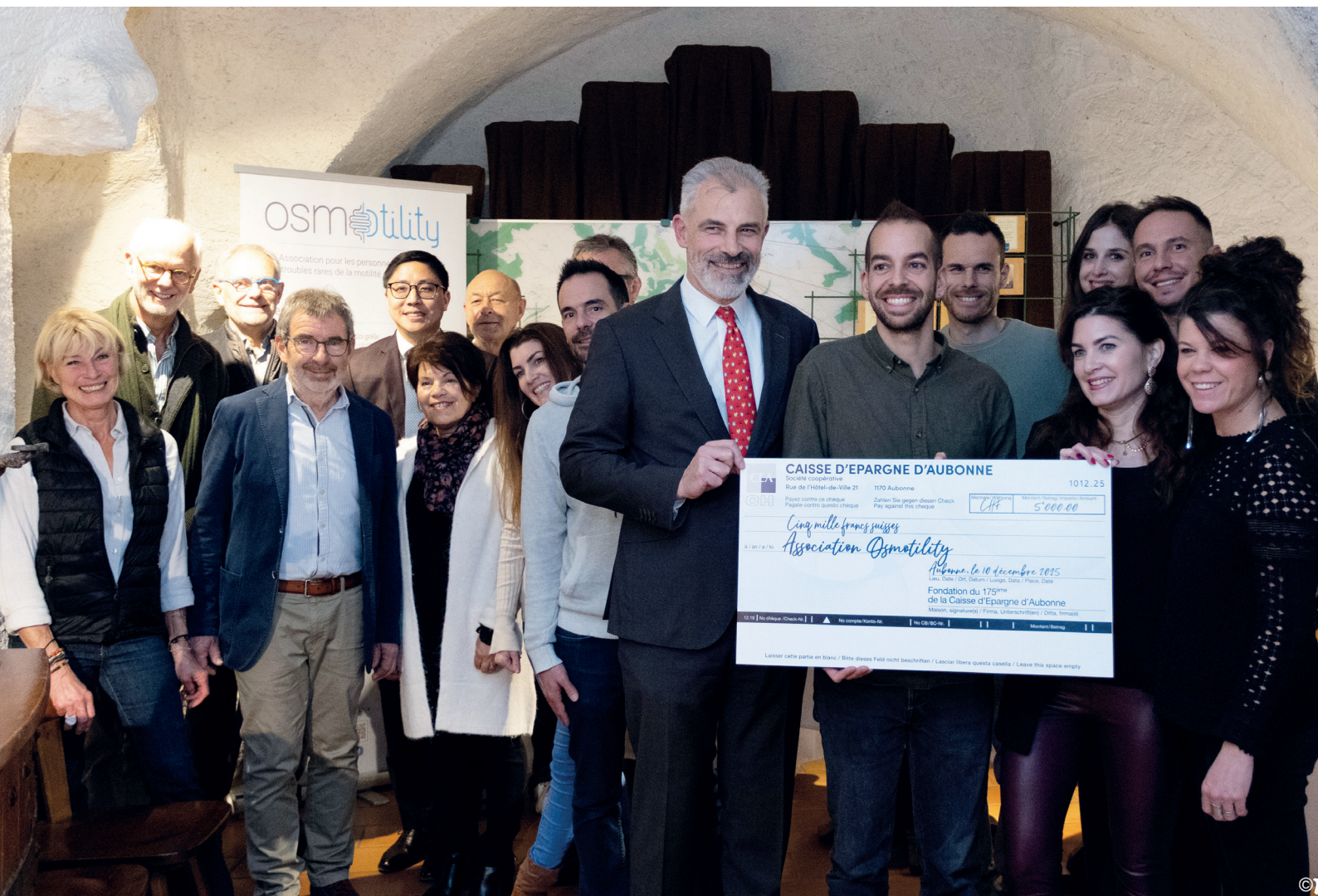
L'Association Les Notes Pétilloises à Essertines-sur-Rolle qui apporte, par quelques instants musicaux et de convivialité, réconfort et humanisme aux habitants de notre région victimes de souffrance physique, mentale ou morale.

La société de Gym d'Aubonne qui promeut le sport auprès des jeunes de la région grâce à son dynamisme et son rayonnement.

La section des Samaritains du Cœur de la Côte qui s'engage quotidiennement aux côtés des personnes souffrantes et qui contribue à la sécurité sanitaire lors des manifestations de notre région.

La fondation Une chance, un cœur qui a pour objectif d'offrir une prise en charge de jeunes patients défavorisés souffrant de cardiopathies ou d'autres maladies graves, qui ne peuvent pas être traitées dans leur pays d'origine.

L'Association Osmotility à Lausanne qui souhaite venir en aide aux personnes souffrant de pathologies rares digestives dont spécifiquement celles qui sont atteintes de troubles rares de la motilité (ou motricité) du tube digestif.



**Remise du prix de la fondation 2025
à l'Association Osmotility**

RAPPORT D'ACTIVITE

Environnement

Le tournant du premier quart du XXI^{ème} siècle voit un monde fragmenté et multipolaire. Les anciennes alliances naturelles sont mises à mal au gré des opportunités. Les conflits armés en Europe de l'Est et au Moyen-Orient se poursuivent. Ce monde, qui évolue au travers du prisme étasunien est volatile et incertain. Il nous invite à la prudence.

L'an dernier, la politique commerciale des Etats-Unis a été caractérisée par des droits de douane déterminés au gré de circonstances géopolitiques ou de stratégie de communication. Dans ce cadre les exportations suisses ont d'abord été frappées d'un droit de 39%, réduit ensuite à 15%, équivalant à la taxe appliquée aux exportations des pays de l'Union européenne. Epargnant les secteurs pharmaceutiques et des métaux précieux, cette politique tarifaire a eu de fâcheuses conséquences sur les exportations de l'industrie horlogère et de l'industrie technologique suisse, qui regroupe notamment les secteurs des machines, de l'électricité et de la métallurgie, pourtant déjà soumises à une rude concurrence internationale.

Malgré tout, l'inflation a poursuivi sa décline amorcée l'an dernier dans les principales économies mondiales. En Suisse, une stabilité des prix peut être relevée avec un renchérissement s'élevant à 0.2% en 2025 contre 1% environ au cours de l'exercice précédent, ceci en raison de la force du franc suisse dont le cours s'est apprécié en ces temps incertains et a influencé favorablement le prix des importations et le coût de l'énergie.

L'année écoulée a vu un tassement de la croissance mondiale qui s'est établie à 2.6 % influencée par le repli de la croissance américaine et la baisse de l'expansion chinoise. Notre croissance nationale s'élevant à 1.4%, influencée par les droits de douane précédemment évoqués et les difficultés rencontrées par nos partenaires commerciaux européens, en particulier l'Allemagne qui peine à sortir de sa récession et la France dont l'économie souffre du contexte politique ambiant.

En dépit d'un premier trimestre difficile, les bourses mondiales ont signé, en 2025, l'une des meilleures performances des six dernières années. Porté par la baisse des taux et la stabilité économique et financière de notre pays, le marché suisse a également affiché une belle progression avec une hausse de 14%, affichant ainsi une magnifique résilience malgré les turbulences observées. Honorant leur rôle de valeur refuge, les matières premières l'or et l'argent en particulier, ont vu leur cours fortement augmen-

ter, à la lumière du contexte géopolitique et de l'incertitude ambiants.

Sur le front de l'emploi, la situation sur le marché du travail s'est dégradée l'an dernier, en dépit d'une amorce d'embellie au cours du premier semestre. Le taux de chômage a légèrement progressé à 2.8 % en moyenne annuelle. Cependant, comme l'an dernier, la pénurie de main d'œuvre qualifiée subsiste et concerne principalement les entreprises du secteur de la construction et l'industrie.

Enfin, les métiers de la terre traversent une crise sans précédent depuis le début de ce millénaire. Les producteurs de lait et les vigneron sont particulièrement affectés, ces derniers connaissant de grandes difficultés à écouler leur stock en raison de la baisse de la consommation et de la concurrence des importations. Dans ce contexte, reconnaissant la fiabilité et la fidélité de cette clientèle, la Banque tient ici à assurer les entrepreneurs terriens qui nous ont fait confiance de son entière loyauté, par la mise en place de solutions financières adaptées et un accompagnement personnalisé.

Evolution des taux

Bien que les taux soient demeurés stables dans la zone euro, la Banque nationale suisse a procédé, à l'instar des banques centrales américaine et britannique, à plusieurs baisses de son taux directeur qui s'est établi à 0.0% depuis juin 2025. Dans ce contexte, nous avons poursuivi notre politique consistant à favoriser l'épargne en proposant une rémunération figurant parmi la plus attractive du marché. Ainsi, nous avons maintenu la tendance initiée l'an dernier et accueilli des nouveaux clients en abondance durant l'exercice sous revue. Dès lors, sur deux exercices, le nombre de nos déposants s'est accru de 54%.

Marché de l'immobilier

Le prix de vente des appartements en propriété par étage et des maisons individuelles a poursuivi sa progression amorcée l'an passé, pour s'accroître de près de 5 % en 2025, en raison d'une demande soutenue et d'une offre limitée.

En effet, l'évolution à la baisse des taux hypothécaires, la croissance de la population et la diminution de la taille des ménages impliquent une demande de logement que l'activité de construction n'arrive pas à combler, entraînant ainsi

une pénurie de logement qui peut être qualifiée de structurelle.

Dans ce cadre, le marché locatif demeure sous pression avec une hausse des loyers de plus de 2% observée sur le territoire national. Le taux de vacance cantonal vaudois est resté largement au-dessous de la barre de 1% pour s'établir à 0.89%. Neuf districts vaudois sur dix sont d'ailleurs considérés en situation de pénurie de logements.

Force est de constater que la volonté politique de simplification administrative maintes fois exprimée tarde à produire son effet sur le terrain où les procédures d'octroi d'autorisation de construire sont ralenties par les contraintes réglementaires, administratives et environnementales. Dès lors, il est à craindre que l'évolution du contexte légal et l'inflation du nombre de normes régissant le domaine de la construction freine l'avènement de nouveaux projets et n'en diminue pas les coûts, contribuant ainsi à la cherté des logements dans notre pays.

Malgré tout, consciente de sa mission et du rôle qui est le sien dans la création de logement, la Banque poursuivra son soutien aux propriétaires et à l'économie de la construction par l'octroi de prêts hypothécaires et la gestion de crédits de construction où, sa connaissance du terrain, de sa clientèle et son action de proximité trouvent tout leur sens. Grâce à nos épargnants et à la confiance qu'ils nous témoignent au fil des ans, de nombreux projets peuvent être financés et voir ainsi le jour.

Conditions-cadres légales

En 2025, la nouvelle ordonnance sur les fonds propres (OFR) pour la mise en œuvre de Bâle 3 Final est entrée en vigueur. Cependant, l'impact sur notre Etablissement est limité étant donné qu'elle participe au régime des petites banques qui prévoit une réglementation adaptée à notre volume d'activité. Par ailleurs, nous effectuons une veille réglementaire continue afin d'anticiper et de répondre aux nouvelles normes qui sont attendues durant les années à venir.

Risques

La Banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels (y c. résilience) et

juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les étapes clés de notre culture d'entreprise. Aussi la direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le conseil d'administration.

Dans ce domaine, le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité ;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques ;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques et
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés.

Organisation

Afin de faire face à l'accroissement de sa clientèle et du volume d'activité, la Banque a étoffé ses rangs durant l'exercice sous revue. Son effectif s'élève dès lors à 15 personnes ou 12.95 en équivalent plein temps au 31 décembre 2025 (11.45 en 2024).

Développement

Depuis plusieurs exercices, les montants que nos épargnants nous confient s'accroissent significativement. Ce développement réjouissant est la conséquence de la mise en place d'un processus digitalisé permettant l'ouverture de relations à

distance, notamment. Il est également le fruit de la volonté délibérée de la Banque d'offrir une rémunération de l'épargne parmi les meilleures du marché. Dans ce cadre, afin de fidéliser la jeune clientèle et de bâtir les fondements du futur de la Banque, des conditions particulièrement attractives sont proposées aux jeunes jusqu'à 35 ans.

Cela étant, afin de perfectionner sa capacité d'accueil et d'héberger de nouveaux collaborateurs, la Banque a décidé de procéder à un agrandissement de ses locaux qui seront intégralement rénovés. Les travaux sont en cours.

Résultats

La Caisse d'Epargne d'Aubonne présente à nouveau un excellent résultat. Cela a permis de poursuivre la consolidation des fonds propres qui augmentent comme l'année précédente de 13 %. Les avances à la clientèle ont crû de 11 % et les dépôts de la clientèle (obligations de caisse incluses) de 15 %. Le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle s'élève ainsi à 117.3 %. Ces différents éléments permettent au bilan de progresser de 15 % à CHF 931 millions.

La hausse de 14 % du résultat opérationnel s'explique par l'augmentation du volume des crédits, rendue possible par la hausse des dépôts de la clientèle, bien que la marge brute d'intérêt ait diminué à 1.90% (2% en 2024). Forts de ces résultats, il a été décidé de continuer de renforcer nos fonds propres par une dotation à la réserve pour risques bancaires généraux de CHF 8'750'000.00. Il en résulte une progression de 8 % du bénéfice net par rapport à l'exercice précédent.

Conclusion

Pour la huitième année consécutive, la Caisse d'Epargne d'Aubonne est classée meilleure banque de détail de Suisse dans le cadre de l'analyse des indicateurs de performance menée par un institut financier de l'Université de Lucerne. Ce beau résultat, accompagné par la bonne progression de notre volume d'activité, consacre la pertinence de notre modèle d'affaires, inchangé depuis la création de la Banque. Comme nos fondateurs, nous privilégions

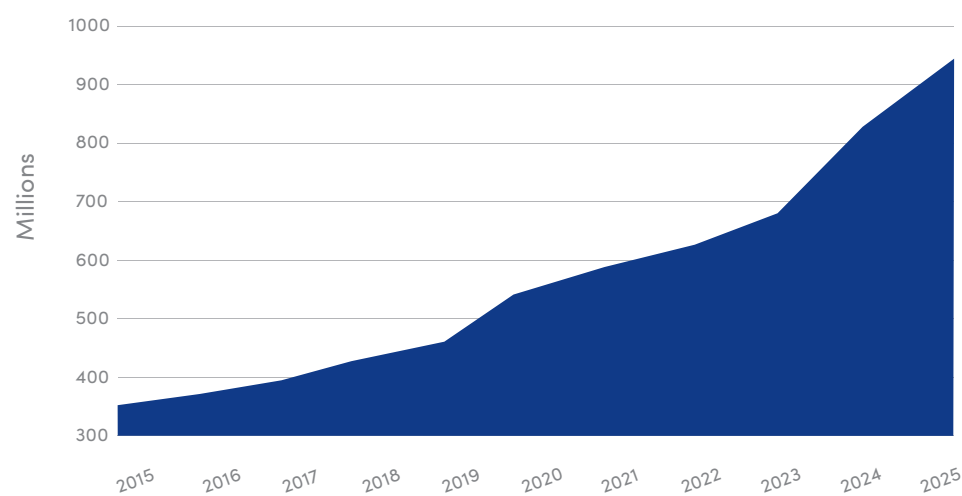
une croissance équilibrée de notre activité de crédit, fondée sur l'épargne qui nous est confiée. Notre action est basée sur une parfaite connaissance de notre clientèle et une authentique politique de proximité, de soutien et d'écoute de chacun.

Seuls, nous ne sommes rien. Nos beaux résultats, c'est à vous que nous les devons, Mesdames et Messieurs les sociétaires. A votre fidélité et à la confiance que vous nous faites l'honneur de nous témoigner. Nous vous en sommes reconnaissants et, hier comme aujourd'hui et aujourd'hui comme demain, nous ferons tout pour en demeurer dignes. En saluant également ici le travail et l'engagement de la direction et des collaborateurs de la Banque, c'est en confiance que nous envisageons l'avenir en gardant à l'esprit les enseignements de l'histoire de notre Banque : aimer notre région, aimer ceux qui la font vivre et être à leur service.



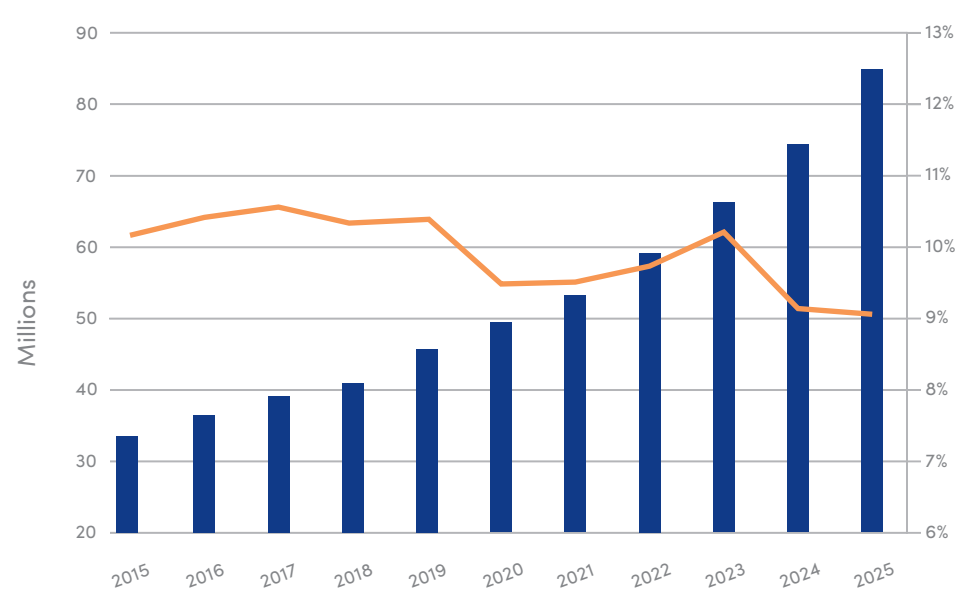
INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN 2025

Taille du bilan



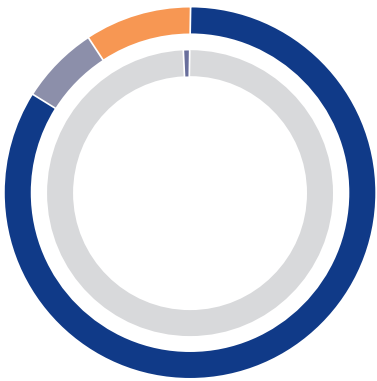
Fonds propres

- Fonds propres
- Quote-part au bilan



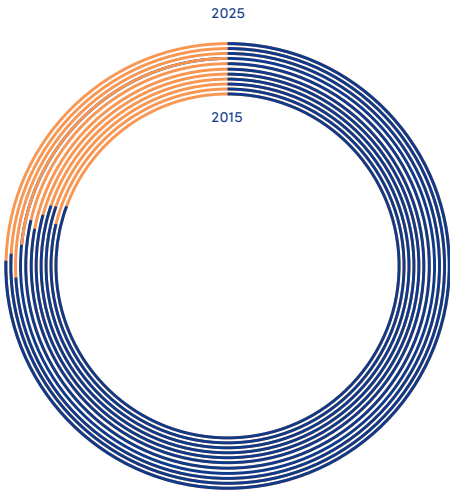
Structure du bilan

- Actifs immobilisés
- Actifs circulants
- Passifs court terme
- Passifs long terme
- Passifs capitaux propres



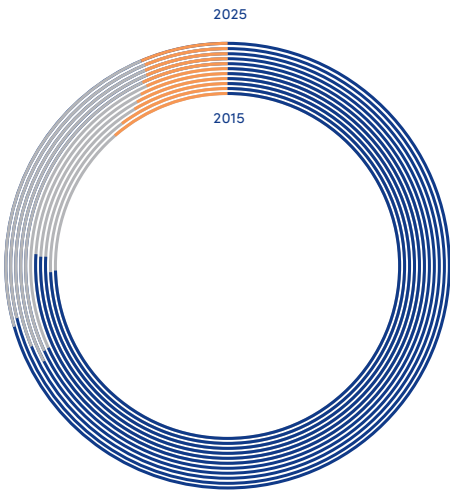
Créances sur la clientèle (Montant brut)

- Hypothèques
- Autres



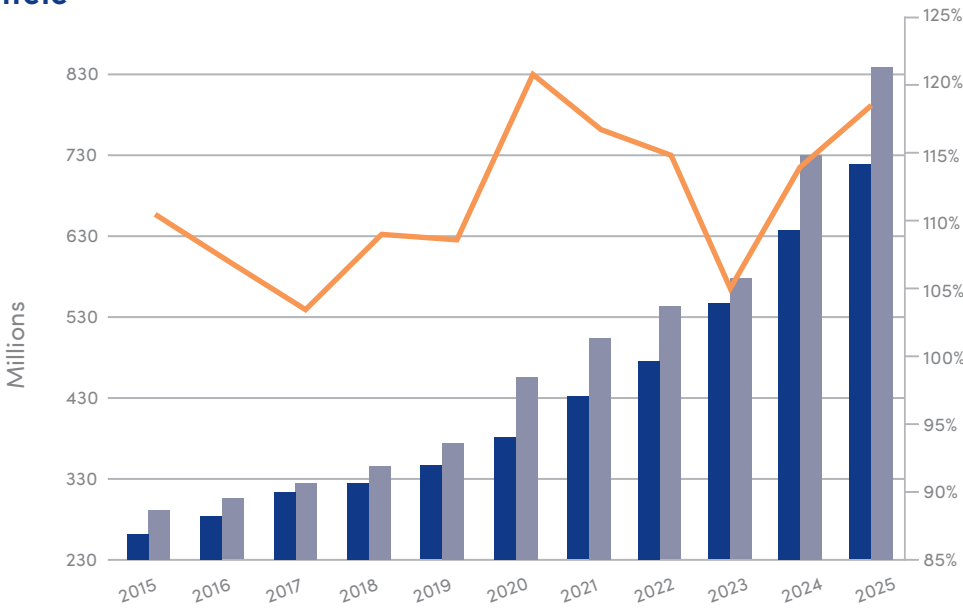
Engagements envers la clientèle (Montant brut)

- Epargne
- Autres engagements
- Obligations de caisse



Couverture des crédits par les fonds de la clientèle (Montant net)

- Crédits
- Dépôts
- Ratio de couverture

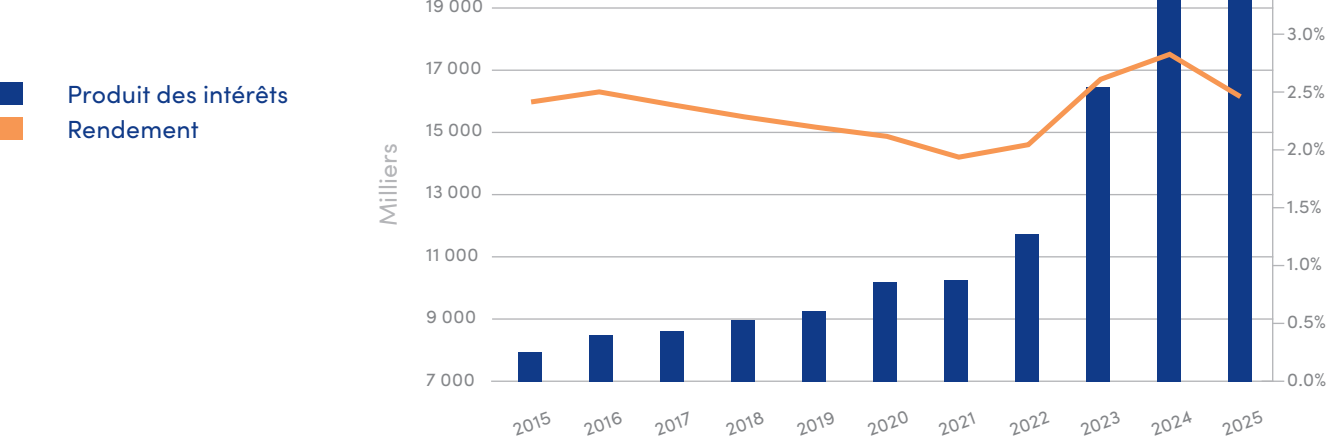


INFOGRAPHIES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 2025

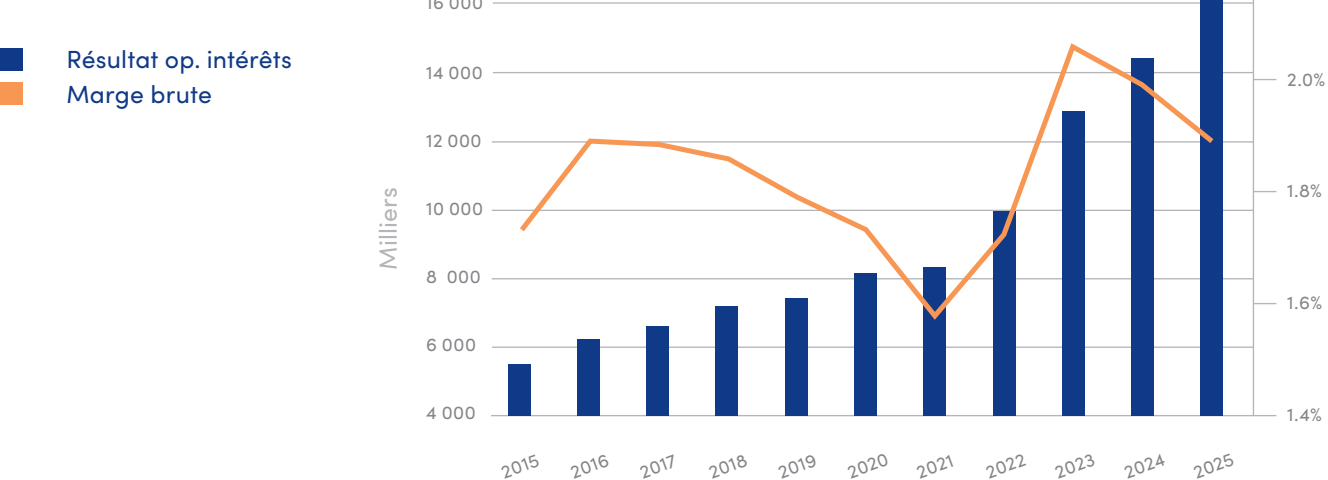
Structure de produits



Rendement des actifs

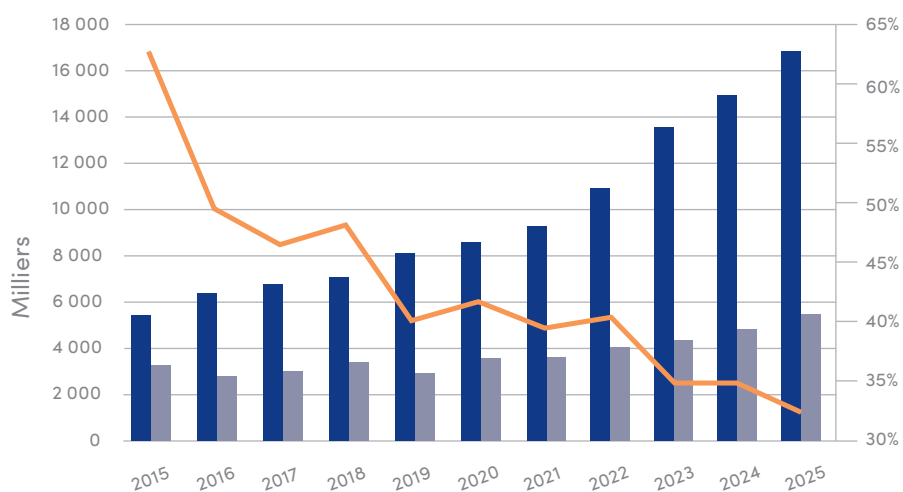


Marge brute d'intérêts



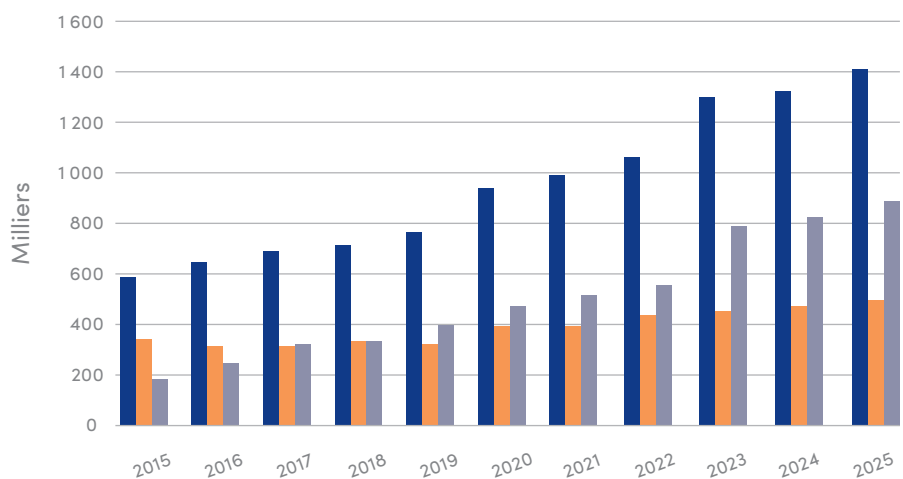
Produits vs Charges d'exploitation

- Produits
- Charges d'exploitation
- Cost/income ratio

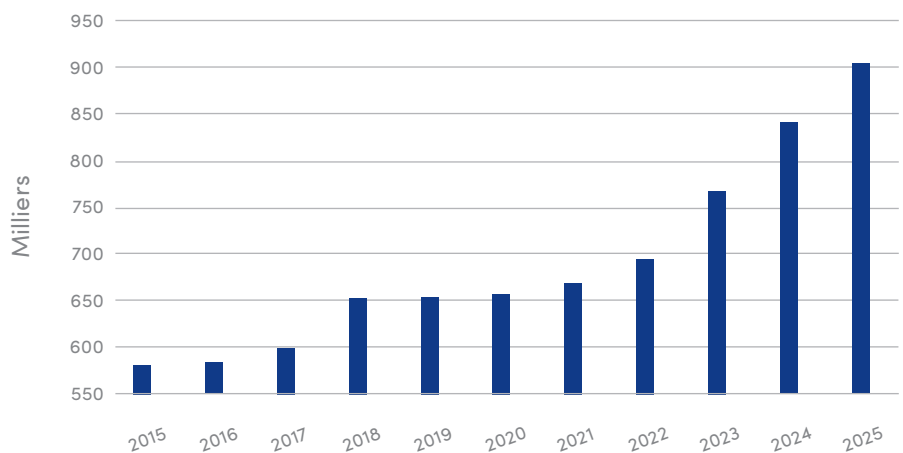


Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

- Produits par EPT
- Charges / EPT
- Résultat opérationnel / EPT



Bénéfice net annuel



COMPTES ANNUELS 2025

BILAN

En milliers – CHF

Actifs

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités		199 525	155 161
Créances sur les banques		2 841	3 316
Créances sur la clientèle	2.1.	178 617	157 003
Créances hypothécaires	2.1.	538 520	486 541
Immobilisations financières	2.2.	2 530	2 946
Actifs de régularisation		150	196
Participations	2.3. / 2.4.	5 000	5 000
Immobilisations corporelles	2.5.	3 354	1 826
Autres actifs	2.6.	54	30
Total des actifs		930 591	812 019

Passifs

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Engagements envers les banques		10	10
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		777 553	681 472
Obligations de caisse		63 483	49 754
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	2.7., 2.9.	1 500	1 500
Passifs de régularisation		1 247	1 726
Autres passifs	2.6.	1 217	1 632
Provisions	2.11.	1 215	1 215
Réserve pour risques bancaires généraux	2.11.	59 465	50 715
Réserve légale issue du bénéfice		23 990	23 155
Bénéfice reporté		5	4
Résultat de la période		906	836
Total des passifs		930 591	812 019

Opérations hors bilan

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Engagements conditionnels	2.1. / 3.1.	2 346	2 386
Engagements irrévocables	2.1.	21 332	18 986
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2.1.	601	601

COMPTE DE RESULTAT

En milliers – CHF

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

Résultat des opérations d'intérêts

	Annexe	2025	2024
Produit des intérêts et des escomptes	4.2.	21 022	20 639
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		89	108
Charges d'intérêts	4.2.	-5 017	-6 272

Résultat brut des opérations d'intérêts

Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-251	17
--	--	------	----

Sous-total résultat net des opérations d'intérêts

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		—	—
Produit des commissions sur les opérations de crédit		503	310
Produit des commissions sur les autres prestations de service		334	282
Charges de commissions		-29	-31

Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

	4.1.	108	154
--	------	-----	-----

Autres résultats ordinaires	Annexe	2025	2024
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		—	—
Résultat des immeubles		16	24
Autres produits ordinaires		58	15
Autres charges ordinaires		-10	-46
Sous-total autres résultats ordinaires		64	-7
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	4.3.	-2 880	-2 668
Autres charges d'exploitation	4.4.	-2 567	-2 523
Sous-total charges d'exploitation		-5 447	-5 191
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-505	-427
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-1	-46
Résultat opérationnel		10 870	9 536
Produits extraordinaires	4.5.	—	—
Charges extraordinaires	4.5.	—	—
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-8 750	-7 525
Impôts	4.6.	-1 214	-1 175
BENEFICE DE L'EXERCICE		906	836

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers – CHF

	2025		2024	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice	906	—	836	—
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	8 750	—	7 525	—
Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte	251	—	—	17
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	505	—	427	—
Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	1	—	46	—
Comptes de régularisation actifs	46	—	25	—
Comptes de régularisation passifs	—	479	482	—
Solde du financement interne	10 459	479	9 341	17
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participation	—	—	—	—
Immeubles	—	1 417	—	152
Autres immobilisations corporelles	—	616	—	530
Solde des mutations des immobilisations corporelles	—	2 033	—	682

	2025		2024	
Flux de fonds de l'activité bancaire	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques	—	—	—	—
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	—	—	—	—
Obligations de caisse	—	—	—	—
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	—	—	—	2 000
Autres engagements	—	—	—	—
Créances sur les banques	—	—	—	—
Créances sur la clientèle	—	—	—	—
Créances hypothécaires	—	—	—	—
Immobilisations financières	416	—	—	348
Autres créances	—	—	—	—
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	—	—	—	—
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	96 081	—	139 575	—
Obligations de caisse	13 729	—	9 555	—
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	—	—	—	—
Autres engagements	—	415	845	—
Créances sur les banques	475	—	9 622	—
Créances sur la clientèle	—	21 689	—	8 152
Créances hypothécaires	—	52 156	—	83 305
Immobilisations financières	—	—	—	—
Autres créances	—	24	—	1
Solde de l'activité bancaire	110 701	74 284	159 597	93 806
Etat des liquidités	—	44 364	—	74 433
TOTAL	121 160	121 160	168 938	168 938

EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN

En milliers – CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Bénéfice de l'exercice	906	836
Bénéfice reporté	5	4
Bénéfice au bilan	911	840
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	—	—
Total à la disposition de l'assemblée générale	911	840
Proposition du conseil d'administration		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-905	-835
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	—	—
Report à nouveau	6	5

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

En milliers – CHF

	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risques bancaires généraux	Réserve facultative issue du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2025	—	23 155	50 715	4	—	836	74 710
Répartition du bénéfice 2024	—	835	—	1	—	-836	—
Attribution aux réserves pour risques	—	—	8 750	—	—	—	8 750
Résultat de la période	—	—	—	—	—	906	906
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2025	—	23 990	59 465	5	—	906	84 366

La banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.

ANNEXES AUX COMPTES 2025

1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES, RISQUES ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Caisse d'Epargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

La Banque, en sa qualité de banque de proximité indépendante, offre à sa clientèle toutes les opérations bancaires courantes, à l'exception de la gestion de fortune.

Au 31 décembre 2025, la Banque avait 12.95 employés à plein temps (2024: 11.45).

1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 2020/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclage individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

1.2.1.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La Banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En plus des corrections de valeur individuelles, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, dont on ne prendra la mesure qu'ultérieurement.

Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5% sur l'ensemble du portefeuille de crédits non compromis, hors créances sur les banques.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les

dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

1.2.1.3. Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (et des provisions), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

1.2.1.4. Sous-couverture

Il existe une sous-couverture lorsque les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance constitués sont inférieures au montant nécessaire déterminé par la banque selon son modèle interne. Au 31 décembre 2025, il n'y pas de sous-couverture.

1.2.1.5. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. En 2025, tous les engagements envers les banques représentent des dépôts volontaires de nos correspondants.

1.2.1.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à l'échéance.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de va-

leur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

1.2.1.7. Participations

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements exigés par la prudence.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.8. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence ; à savoir :

Véhicules et informatique	3 ans
Autres immobilisations	4 ans
Installations et mobiliers	5 ans
Immeubles	25 ans

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.9. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles.

Actuellement, la Banque ne détient aucune valeur immatérielle.

1.2.1.10. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.11. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.12. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique "Charges de personnel".

1.2.1.13. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont fiscalement imposées.

1.2.1.14. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif) et sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat. La Banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique « Impôts ».

1.2.1.15. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

1.2.1.16. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en

Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

1.2.1.17. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

1.2.2. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts mais amortis par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

1.2.3. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis au cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
USD	0.7926	0.9050
EUR	0.9284	0.9381
GBP	1.0659	1.1333

1.2.4. Modification des principes comptables et des principes d'évaluation

Il n'y a pas eu de changement des principes comptables par rapport à l'exercice précédent.

1.3. Gestion des risques

Toute activité expose la Banque à des risques stratégiques, de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels (y c. résilience). L'ensemble de ces risques sont appréhendés de manière intégrée et globale par un processus dont les objectifs sont :

- la connaissance et la maîtrise de l'exposition aux risques par rapport à l'environnement réglementaire et économique ;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque et le profil de risque défini ;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base notamment sur les principes suivants :

- maintenir uniquement des positions dont on connaît et peut gérer les risques ;
- maintenir un niveau de prise de risque en adéquation avec la tolérance au risque en termes de variation du résultat et du niveau de fonds propres visé ;
- évaluer et surveiller tous les risques quant à leur impact financier, réglementaire et de réputation.

Le conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risques.

1.3.1. Risques stratégiques

Tout changement notoire de l'environnement économique ou réglementaire peut affecter de manière conséquente les choix stratégiques de la Banque. Il en est de même pour tout changement concurrentiel qui peut compromettre les décisions d'affaires prises.

1.3.2. Risques de crédit

1.3.2.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la Banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes détaillées.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la Banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est fonction des taux de nantissement internes de la Banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échéant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

1.3.2.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

1.3.3. Risques de marché

1.3.3.1. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères. Les risques de change sont pris en compte à l'aide d'une solution informatique.

1.3.3.2. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la Banque sont mesurés à l'aide d'une solution informatique.

La Banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est fort limité.

1.3.3.3. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la Banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

1.3.4. Risque de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la direction et le conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

1.3.5. Risques opérationnels (y c. résilience)

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes, et de prestataires externes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la résilience opérationnelle en cas d'événements majeurs tant internes qu'externes, notamment la défaillance d'un prestataire externe ou encore une attaque cyber.

A ce titre, les risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux cyberrisques font partie intégrante de la politique des gestions des risques opérationnels.

Les TIC englobent la structure physique et logique des systèmes informatiques et de communication, incluant les composantes matérielles, logicielles, réseaux, données, et environnements d'exploitation. Ces éléments sont essentiels à la continuité des activités de la Banque.

Dans le cadre de l'externalisation d'activités, la Banque a confié à Swisscom IT Services le traitement et la surveillance des données informatiques. Conformément à la circulaire FINMA 2023/01 «Risques et résilience opérationnels – banques », des contrôles et mesures sont pris, tant par la Banque que par Swisscom IT Services, pour minimiser les risques, en particulier ceux liés aux cyberrisques.

1.3.6. Risque Compliance

Le risque de compliance correspond au risque de sanctions légales et réglementaires, ainsi qu'au risque de pertes financières ou d'atteinte à la réputation de la Banque, pouvant résulter d'un manquement aux prescriptions, normes et règles en vigueur.

Le service compliance de la Banque veille à l'application des dispositions réglementaires en vigueur et

au respect des obligations de diligence propres aux intermédiaires financiers. La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme constitue également une priorité pour ce service.

1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la Banque analyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement.

S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rap-

prochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

1.5. Evaluation des sûretés de crédit

1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

1.6. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2025, date du bilan de la Banque.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers – CHF

		Nature des couvertures			
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
2.1 Couvertures des créances et des opérations hors bilan					
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)					
Créances sur la clientèle		146 781	2 005	30 728	179 514
Créances hypothécaires					
•	Immeubles d'habitation	465 973	—	—	465 973
•	Immeubles commerciaux	40 211	—	—	40 211
•	Artisanat et industrie	41 201	—	—	41 201
•	Autres	—	—	—	—
Total des prêts		31.12.25 694 166	2 005	30 728	726 899
(avant compensation avec les correctifs)		31.12.24 622 918	3 110	27 028	653 056
Total des prêts		31.12.25 684 810	2 005	30 322	717 137
(après compensation avec les correctifs)		31.12.24 613 857	3 110	26 577	643 544
Hors bilan					
Engagements conditionnels		—	2 269	77	2 346
Engagements irrévocables		15 955	—	5 377	21 332
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		—	601	—	601
Crédits par engagement		—	—	—	—
Total du hors bilan		31.12.25 15 955	2 870	5 454	24 279
		31.12.24 15 041	2 910	4 022	21 973
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises		31.12.25 13 709	7 513	6 196	6 196
		31.12.24 13 530	7 285	6 245	6 245

2.2 Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Répartition des immobilisations financières				
Titres de créance	1 126	1 576	1 166	1 633
Dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	—	—	—	—
Dont disponibles à la revente	1 126	1 576	1 166	1 633
Titres de participation	1 404	1 370	2 519	2 434
Dont participations qualifiées (10% des voix ou du capital)	—	—	—	—
Métaux précieux	—	—	—	—
Immeubles	—	—	—	—
Total	2 530	2 946	3 685	4 067
Dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	—	—	—	—

Répartition des contreparties selon la notation	De AAA à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur	622	846	—	—	1 063

La Banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

2.3. Participations

	Valeur d'acqui- sition	Amortis- sements cumulés	Valeur comp- table 31.12.2024	Change- ments d'affec- tation	Investis- sements	Désin- vestisse- ments 31.12.2025	Amortis- sements	Adapta- tions de valeur	Valeur comp- table 31.12.2025
Participations									
Avec valeur boursière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sans valeur boursière	5 000	—	5 000	—	—	—	—	—	5 000
Total des participations	5 000	—	5 000	—	—	—	—	—	5 000

2.4. Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	Part		Détention	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Foncière des 8 Lacs SA	Société immobilière	5 000	100%	100%	100%	—

2.5. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2024	Investissements Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable 31.12.2025
Immeubles						
• A usage de la banque	2 223	-1 674	549	635	-26	1 158
• Autres immeubles	1 080	-470	610	782	-43	1 349
Autres immobilisations	3 661	-2 994	667	616	-436	847
Total des immobilisations corporelles	6 964	-5 138	1 826	2 033	-505	3 354

2.6. Autres actifs et autres passifs

Autres actifs	31.12.2025	31.12.2024
Compte de compensation	—	—
Impôts indirects	54	30
Actifs divers	—	—
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	54	30

Autres passifs	31.12.2025	31.12.2024
Compte de compensation	—	—
Impôts indirects	1 213	1 632
Coupons et obligations de caisse non encaissés	—	—
Autres engagements	—	—
Passifs divers	4	—
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	1 217	1 632

2.7. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis / cédés	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Esisuisse, 50% du compte de garantie mis en gage auprès de la BNS (l'obligation de contribution totale de KCHF 5'377 est enregistrée au hors bilan en tant qu'engagement irrévocable)	2 688	2 688	1 972	1 972
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale des lettres de gage	5 905	1 500	3 897	1 500

2.8. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

	Couverture 31.12.2025 non audité	Cotisations payées 2025	Imputations charges per- sonnel 2025	Imputations charges per- sonnel 2024
Plan(s) de prévoyance avec insuffisance	—	—	—	—
Plan(s) de prévoyance à l'équilibre	—	—	—	—
Plan(s) de prévoyance avec excédent	113%	433	293	273
TOTAL DES PLANS	—	433	293	273

Tous les collaborateurs de la banque sont affiliés à une institution de prévoyance. Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.

A la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la banque.

2.9. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	1 500	1 500

2.10. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Sociétés du groupe	6 220	6 220	751	529
Affaires d'organes	7 072	6 710	3 208	3 012

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

2.11. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

PROVISIONS	Etat au 31.12.2024	Utilisation conforme au but	Reclassifi- cations	Nouvelles consti- tutions à charge du compte de résultat	Dissolution au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2025
Impôts latents	—	—	—	—	—	—
Engagements de prévoyance	—	—	—	—	—	—
Risques de défaillance (hors bilan)	—	—	—	—	—	—
Autres risques d'exploitation	—	—	—	—	—	—
Restructurations	760	—	—	—	—	760
Autres provisions	455	—	—	—	—	455
TOTAL DES PROVISIONS	1 215	—	—	—	—	1 215
Réserves pour risques bancaires généraux	50 715	—	—	8 750	—	59 465
Corrections de valeur						
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	6 245	—	—	90	-139	6 196
Corrections de valeur pour les risques inhérents	3 266	—	—	300	—	3 566
CORRECTIONS DE VALEUR POUR RISQUES DE DÉFAILLANCE ET RISQUES PAYS	9 511	—	—	390	-139	9 762

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.

La provision de restructuration se rapporte à l'informatique, à la réfection des locaux et au renouvellement d'appareils.

Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

2.12. Structure des échéances des instruments financiers

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
ACTIFS /								
INSTRUMENTS FINANCIERS								
Liquidités	196 837	2 688	—	—	—	—	—	199 525
Créances sur les banques	2 841	—	—	—	—	—	—	2 841
Créances sur la clientèle	1 709	173 162	1 796	1 450	—	500	—	178 617
Créances hypothécaires	2 253	531 622	4 645	—	—	—	—	538 520
Immobilisations financières	1 404	—	40	150	936	—	—	2 530
TOTAL	31.12.2025	205 044	707 472	6 481	1 600	936	500	922 033
	31.12.2024	161 005	634 484	4 880	1 472	2 926	200	804 967

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
FONDS ÉTRANGERS /								
INSTRUMENTS FINANCIERS								
Engagements envers les banques	—	10	—	—	—	—	—	10
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	481 257	294 296	—	2 000	—	—	—	777 553
Obligations de caisse	—	—	2 394	7 082	45 990	8 017	—	63 483
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	—	—	—	—	500	1 000	—	1 500
TOTAL	31.12.2025	481 257	294 306	2 394	9 082	46 490	9 017	842 546
	31.12.2024	353 703	314 379	6 644	13 931	37 559	6 520	732 736

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS

HORS BILAN

En milliers – CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de couverture de crédit et similaires	999	1 549
Garanties de prestation de garantie et similaires	—	—
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	—	—
Autres engagements conditionnels	1 347	837
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	2 346	2 386

4.0 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

En milliers – CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce

Opérations sur billets et devises

2025

108

2024

154

4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

4.3. Charges de personnel

Appointements (employés et organe)

Prestations sociales

Autres charges de personnel

2025

2 333

518

29

2024

2 136

460

72

TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL

2 880

2 668

4.4. Autres charges d'exploitation

Coûts des locaux

Coûts de l'informatique et de la communication

Coûts des véhicules, machines, mobiliers et autres installations

Honoraires de la révision externe

- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

- dont pour d'autres prestations de service.

Honoraires de la révision interne

Autres charges d'exploitation

2025

78

1 502

83

95

87

8

15

794

2024

70

1 275

93

91

83

8

15

979

TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

2 567

2 523

4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

PRODUITS EXTRAORDINAIRES	2025	2024
Divers produits extraordinaires	—	—
TOTAL DES PRODUITS EXTRAORDINAIRES	—	—
CHARGES EXTRAORDINAIRES	2025	2024
Diverses charges extraordinaires	—	—
TOTAL DES CHARGES EXTRAORDINAIRES	—	—

PERTES SIGNIFICATIVES

La Banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RESERVES LATENTES

Les comptes de la Banque ne contiennent pas de réserves latentes.

RESERVES POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 8'750 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Aucune correction de valeur n'a entraîné la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents

	2025	2024
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	1 214	1 175
Constitution de provisions pour impôts latents	—	—
TOTAL DES IMPÔTS	1 214	1 175
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	11.2%	12.3%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.

RAPPORT RÉVISION



Tél. 021 310 23 23
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât Metio- Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse d'Epargne d'Aubonne, société coopérative (la Banque) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906 al. 1, CO, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 23 mars 2026

BDO SA



Isabelle Cartier-Rumo
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable



Eugénie Boyer de Bouillane
Experte-réviseur agréée

DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITES

En milliers – CHF

selon OPub-FINMA

	31.12.2025	31.12.2024
Exigences en matière de fonds propres		
Fonds propres pris en compte		
Fonds propres de base durs (CET1)	79 366	69 710
Fonds propres de base (T1)	79 366	69 710
Fonds propres totaux	79 366	69 710
Exigences minimales de fonds propres		
Ratio de levier simplifié (en %)		
Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan	949 870	828 992
Ratio de levier simplifié	8,4%	8,4%
Fonds propres nécessaires	75 990	66 319
Ratio de liquidité (LCR)	..	
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 1er trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	125 595	101 887
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	34 480	27 420
Ratio de liquidité, LCR (en %)	364%	372%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 2ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	137 218	146 730
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	37 113	36 105
Ratio de liquidité, LCR (en %)	370%	406%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 3ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	169 364	135 132
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	49 835	41 753
Ratio de liquidité, LCR (en %)	340%	324%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 4ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	180 621	120 871
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	45 391	35 164
Ratio de liquidité, LCR (en %)	398%	344%



Caisse d'Epargne d'Aubonne
Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21
1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60
Fax 021 808 79 42

www.ceanet.ch
info@ceanet.ch